



Communiqué de Presse

28/01/2025

PFAS : les actions de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et de la Ville de Rumilly.

Suite aux reportages diffusés dans les médias nationaux début 2025 concernant une pollution aux substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) sur notre territoire, voici un état des actions menées par les collectivités locales, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et la ville de Rumilly.

Depuis 2022 et la détection d'une pollution aux PFAS de deux captages destinés à l'alimentation en eau potable, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie agit. Elle a déployé une stratégie visant à protéger les habitants, les captages et l'environnement, à rechercher les pollutions et à améliorer les connaissances sur les PFAS.

1. Situation initiale constatée

En 2022, des analyses dans deux captages destinés à l'alimentation en eau potable (Madrid, Broise) à Rumilly témoignent de la présence de PFAS (très majoritairement du PFOA parmi les 20 PFAS mesurés). Sans attendre que la réglementation française l'impose, la Communauté de communes a déconnecté ces captages du réseau public dès novembre 2022.

2. Actions entreprises

- **Mise en sécurité immédiate** : une solution d'alimentation de secours a été déployée dès novembre 2022 grâce à une interconnexion avec le réseau d'eau potable du Grand Annecy.
- **Surveillance** : des contrôles de la présence de PFAS ont été réalisés dans l'ensemble des points de captages pertinents destinés à l'alimentation en eau potable. Ces contrôles se sont poursuivis ou renforcés en 2024 et 2025, selon les besoins et ont permis de vérifier que l'eau distribuée est conforme à la réglementation sur les PFAS (en anticipation de la norme AEP) : la somme des 20 PFAS ciblée est très inférieure à la norme.
- **Traitement** : une unité de potabilisation par charbons actifs a été mise en service dès décembre 2023 sur les captages de Madrid. Ce traitement d'élimination par adsorption des PFAS présents dans l'eau, a permis de remettre en service cette ressource. Les eaux brutes et traitées sont contrôlées très régulièrement, et le retour d'expérience montre un traitement très efficace sur les 20 PFAS mesurés. Le captage de Broise, non traité, reste déconnecté.
- **Etudes** : depuis 2023, des études ont été engagées afin de mieux comprendre l'origine de la pollution :

Sur deux anciennes décharges : afin d'évaluer la contribution (par des études sites et sols pollués) de 2 anciennes décharges (communale-Granges et intercommunale-Broise) dans le cadre d'une étude conjointe menée par la Communauté de Communes et la ville de Rumilly.

Sur le territoire : par un programme de recherche et développement pour caractériser la pollution sur le secteur, ses voies de transfert et cibles, et établir des mesures de gestion (partenaires : collectivités, SMIAC, Etat, BRGM).

- **Coopération avec les parties prenantes** :

La Communauté de communes travaille en étroite collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), les services de l'Etat (DREAL), la Préfecture de la Haute-Savoie et les collectivités (Ville de Rumilly et autres communes du territoire, SMIAC) pour alerter, partager les informations disponibles, définir les mesures de gestion adaptées dans l'objectif prioritaire de garantir la conformité réglementaire des eaux distribuées.

Une cellule a été mise en place par la Communauté de communes pour coordonner ces efforts. Le préfet réunit très régulièrement les acteurs concernés au sein du comité des élus sur les PFAS dont la dernière réunion s'est déroulée en Préfecture ce vendredi 24 janvier.

3. Transparence et concertation

La Communauté de communes est résolument engagée dans une démarche d'information et de transparence :

- Les habitants sont régulièrement informés sur notre site internet, nos publications et via des communiqués, en plus des informations disponibles sur les sites de ARS et la DREAL.
- A date, les études (sites et sols pollués Broise, Grange et programme BRGM) sont en cours. Les rapports de ces études seront rendus publics dès qu'ils seront finalisés.
- Des prélèvements ont été réalisés sur des points d'eaux souterraines de propriétaires privés et avec leur autorisation. Les personnes concernées ont été informées par courrier et continuerons de l'être, lorsque les résultats seront disponibles.
- Le partage des résultats de la 1ère campagne d'analyse du BRGM est prévue courant février 2025.

4. Perspectives

La lutte contre cette pollution s'inscrit dans un plan d'action à long terme nécessitant :

- La poursuite des études.
- L'évaluation et le déploiement d'une unité définitive de traitement.
- La diversification des ressources en eau potable pour sécuriser l'approvisionnement du territoire.
- La poursuite et le renforcement des contrôles dans l'eau potable, avec notamment de nouvelles campagnes de prélèvement et d'analyse en 2025, en plus des contrôles réglementaires habituels.

5. Recommandations et appel à la responsabilité collective

La présence de PFAS dans notre environnement nous amène collectivement à des mesures de prudence.

Nous appelons les industriels locaux et les acteurs économiques à collaborer pleinement dans cette démarche afin de garantir une gestion responsable de cette situation.

La santé et la sécurité des habitants demeurent notre priorité.

Nous continuons notre travail sur le sujet des PFAS et avançons pas à pas au fur et à mesure des connaissances. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement.

Pour plus d'information sur les mesures de gestion et données de suivi : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/pfas-focus-sur-la-situation-rumilly-haute-savoie>

Pour rappel toutes les analyses de l'eau distribuée sont consultables sur le site du Ministère de la Santé : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>